

Motion du 9 février 2021 de Mme et MM. Christo Ivanov, Daniel Sormanni, Pascal Altenbach, Luc Barthassat, Marie-Agnès Bertinat, Rémy Burri, Pierre de Boccard, Didier Lyon, Luc Zimmermann, Vincent Schaller, Eric Bertinat et Pierre Scherb: «Facilitons l'accès aux installations sportives grâce à des partenariats avec nos clubs».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 26 avril 2023,
dans le rapport M-1597 A)

MOTION

Exposé des motifs

Le plan directeur des sports de la Ville de Genève¹ pour les années 2016-2020 indique en page 9 du fascicule sous la rubrique intitulée «Le sport, des installations de qualité, polyvalentes et accueillantes» des éléments importants ancrant ainsi ses actes dans une politique sportive dynamique et ambitieuse, à la hauteur des défis à relever pour aujourd'hui et pour l'avenir, soit:

- mettre à niveau les centres sportifs en regard des nouvelles pratiques sportives;
- optimiser la disponibilité et la convivialité des équipements sportifs;
- proposer de nouveaux centres sportifs polyvalents garantissant un usage maximal des locaux ainsi que des installations réversibles permettant de répondre aux évolutions des pratiques sportives;
- collaborer au développement des infrastructures destinées à l'agglomération du Grand Genève aux côtés du Canton et des communes genevoises.

Considérant:

- les bienfaits indiscutables de la pratique du sport sur notre santé;
- que d'après l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), les adultes devraient dans l'idéal faire de l'exercice d'intensité moyenne pendant deux heures et demie par semaine au moins;
- le rôle que revêt le sport en matière de cohésion sociale;
- que le sport est un outil d'intégration qui véhicule des valeurs de respect, de tolérance et d'effort;

¹ https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement_3/Administration/plan-directeur-des-sports-de-la-ville-de-geneve.pdf

- que les infrastructures sportives existantes ne répondent plus à la forte demande des usagers;
- que la pratique du sport ne devrait pas être limitée pour des questions d’accessibilité horaire aux installations;
- la concurrence entre les particuliers et les associations sportives pour l’accès aux infrastructures;
- le coût de la réalisation de nouvelles installations sportives;
- que l’extension des horaires permet de faciliter l’accès aux installations, mais requiert d’adapter les horaires du personnel;
- que cela n’est pas toujours possible pour des raisons organisationnelles ou budgétaires;
- que certaines activités sportives ne peuvent pas avoir lieu faute de personnel, notamment en soirée ou le week-end;
- que les clubs sportifs pourraient se substituer aux concierges ou aux gardiens en dehors des heures ouvrables habituelles;
- qu’il s’agirait de confier à un club sportif l’utilisation d’une installation sportive sous sa propre responsabilité, en définissant les modalités de cette mise à disposition dans un contrat de confiance;
- que grâce à ces partenariats, des activités sportives pourraient avoir lieu le soir ou le week-end sur des installations habituellement fermées,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’établir un contrat de confiance entre les clubs sportifs et l’administration municipale stipulant les conditions d’utilisation des installations sportives pendant et en dehors des heures d’ouverture habituelles;
- d’adapter au besoin le règlement des installations sportives de la Ville de Genève (LC 21 711).